

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 25 juin 2015 à 20 Heures 30**

## **DELIBERATIONS**

### **URBANISME**

#### **OBJET : Modification simplifiée du PLU n° 1**

Afin de préciser certains points du règlement notamment sur la question des clôtures en limite séparative et en limite de voirie, il a été décidé par la commission urbanisme de lancer une procédure de modification simplifiée.

Un dossier sera rédigé dans l'été précisant les points du règlement à modifier. Le public sera informé et le dossier mis à disposition durant 1 mois à la mairie.

#### **OBJET : Service instructeur des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol : Convention de mise à disposition commune de Charvieu-Chavagneux**

La mise à disposition gratuite sous certaines conditions des agents de l'Etat pour l'instruction des actes ADS (application du droit des sols) prend fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Monsieur le Maire propose par conséquent de confier l'instruction d'une partie des autorisations relatives à l'occupation du sol à la commune de Charvieu-Chavagneux.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **OBJET : Convention avec le Conseil Général de l'Isère : mission d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, la préservation de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques.**

Monsieur le Maire expose que depuis 2010, le Conseil général de l'Isère a mis en place une mission d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, la préservation de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques.

La commune d'Anthon est éligible à cette assistance et peut bénéficier de trois niveaux d'intervention :

- Informations et conseils ponctuels à caractère technique, financier ou réglementaire,
- Accompagnement pour mener une réflexion stratégique sur le service d'eau potable ou d'assainissement,
- Prestations d'expertise technique.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **OBJET : Participation pour financement de l'assainissement collectif - Révision**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commune appelle une participation pour raccordement au réseau communal d'assainissement pour toute construction nouvelle ou rénovée raccordée au réseau d'assainissement.

Or, la commune applique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 la participation au financement de l'assainissement collectif.

Il est donc nécessaire de supprimer la participation pour raccordement au réseau communal d'assainissement pour ne percevoir que la PFAC.

Monsieur le Maire propose par conséquent, au vu de ces éléments, de réviser le montant de la PFAC et de le porter à 2200 € par logement ou local d'activité à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le montant au m<sup>2</sup> pour les logements collectifs restant inchangé (délibération 26/2012 du 17 septembre 2012).

Délibération votée à l'unanimité.

#### **OBJET : Service de médecine préventive et professionnelle : adhésion au CDG38**

Monsieur le Maire indique que la commune fait actuellement appel au SMIEVE pour assurer le service de médecine préventive et professionnelle.

Le service n'étant pas satisfaisant (manque de suivi des agents, visites médicales peu approfondies...), il est proposé de changer de centre et d'adhérer auprès du CDG38 qui propose un service complet avec une équipe pluridisciplinaire.

### **OBJET : Tarifs périscolaire : révision**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du restaurant scolaire n'ont pas augmenté depuis 2001. Face aux charges supplémentaires supportées par la collectivité (personnel supplémentaire pour la surveillance), la commission scolaire propose par conséquent de réviser les tarifs du restaurant scolaire comme suit :

- Repas réguliers : 4,30 € au lieu de 4 €
- Repas exceptionnels : 5 € au lieu de 4.50 €

Pour le service de garderie périscolaire, après un an de fonctionnement, il est nécessaire au regard du nombre d'inscriptions d'ajuster les tarifs comme suit :

- Garderie pour les réguliers : 1.50 € / demi-heure au lieu de 1.25 €
- Garderie occasionnelle : 2.25 € / demi-heure au lieu de 2 €

Il est proposé de conserver le principe de gratuité pour les TAP.

Délibération votée à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Extension du cimetière :** Le nombre d'emplacements libres pour de nouvelles concessions étant de plus en plus réduit et la population étant toujours en augmentation, il est nécessaire de procéder à l'extension du cimetière communal. Un emplacement réservé a été prévu pour cela au PLU derrière le cimetière actuel. Lancement de la procédure.

**Entretien de la voirie :** Au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires sur le domaine public. L'entretien de la voirie et des espaces communaux va devenir problématique : solutions alternatives soit très coûteuses, soit peu efficaces, soit chronophages.  
Proposition pour une campagne de sensibilisation des habitants afin qu'ils participent au désherbage de la voirie devant chez eux.

**Demande boucherie JUND :** Demande de la boucherie Jund de Tignieu-Jamezyieu pour faire une tournée dans le village le mercredi matin. Avis favorable du Conseil Municipal.

**Séance close à 23h15.**

Anthon, le 2 juillet 2015  
Le Maire,  
Bruno BON

